
**Réunion de la formation Éducation formation
du 10 mai 2007**

SYNTHÈSE

La formation Éducation-formation s'est réunie le 10 mai 2007 sous la présidence de Claire Bazy Malaurie. Après le suivi des avis émis sur le programme 2007, Fabienne Rosenwald (DEPP) a présenté une synthèse de l'avant projet de programme 2008 de la formation. Jean-Claude Emin (DEPP) a ensuite exposé les méthodes d'évaluation des compétences des élèves, tant nationales qu'internationales.

Fabienne Rosenwald a fait le point sur les **avis donnés sur le programme 2007**. Le suivi des parcours de formation des élèves et étudiants ainsi que les acquis correspondants seront facilités par les remontées de données individuelles et par l'utilisation de l'identifiant national d'élève, que le projet FAERE (Fichier harmonisé des Élèves pour la Recherche et les Études) permettra de crypter. Un portail étudiants a été mis en place pour diffuser les résultats des enquêtes d'insertion des universités. Il pourra être enrichi par ceux de la Depp après détermination du bon niveau d'agrégation, permettant de fournir aux familles une information satisfaisante sur les débouchés notamment des BTS, tout en préservant son sens statistique. Concernant les financements de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue, un tableau de bord sera construit prochainement et un séminaire de valorisation est prévu à la rentrée.

Concernant l'**avant projet de programme statistique 2008**, Fabienne Rosenwald a noté qu'il intègre les conséquences de la Lof sur les systèmes d'information. Ainsi, le ministère de l'éducation met en place une enquête SIVIS (Systèmes d'Information et de Vigilance sur les Incidents Scolaires). L'enquête sur l'absentéisme, celle sur la situation professionnelle des bénéficiaires des contrats du plan de cohésion sociale effectuée par le Cnasea et le système SIFA permettront également de fournir des indicateurs Lof. Enfin, la DGER expérimente des enquêtes de satisfaction auprès des usagers de l'enseignement agricole. Elle en rendra compte à la formation l'an prochain.

L'évaluation des politiques publiques constitue un autre axe de l'avant projet de programme. La Dares et le Céreq travailleront conjointement sur les enquêtes CVTS (Continuous Vocational Training Survey, auprès des entreprises) et AES (Adult Education Survey, auprès des ménages), afin d'évaluer les effets de la loi de 2004 sur la formation professionnelle et de l'accord national interprofessionnel de 2003. La Dares conçoit, pour 2007-2008, d'importants dispositifs d'enquête sur les impacts des contrats aidés ou des stages sur l'insertion professionnelle.

La dimension internationale est présente dans les travaux, par exemple au travers de l'étude des problèmes de comparabilité entre pays dans les enquêtes CVTS-AES, ou de l'enquête-test qui sera menée sur les compétences en milieu de travail des adultes en préparation de l'enquête internationale PIAC.

Philippe Zamora (Dares) a ensuite présenté le bilan pédagogique et financier de la formation continue adressé aux organismes de formation continue. Le formulaire devrait être modifié pour appréhender

davantage la finalité de la formation et distinguer les actions de formation proprement dite des prestations d'évaluation et d'orientation, des bilans de compétences ou des accompagnements VAE.

Le **règlement européen** des statistiques sur l'éducation et la formation tout au long de la vie a été soumis à l'avis du CPS (Comité du Programme Statistique) en 2005. Dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, qui repose sur l'utilisation d'indicateurs, une comparaison entre pays et la recherche de bonnes pratiques, il porte sur la transmission des données - qui se faisait jusqu'à présent par accord tacite (les effectifs d'élèves, les enseignants, les finances et les diplômés), et sur des statistiques fondées sur des définitions communes - issues de l'enquête AES, de l'enquête « emploi » et de l'enquête SILC. Le règlement sera examiné par le Parlement en septembre.

Les participants ont relevé que les classements des pays au regard des indicateurs de Lisbonne peuvent être impactés par des problèmes conceptuels, en particulier en matière de formation continue des adultes avec la tendance française à ne compter que ce qui donne lieu à des flux financiers.

L'**évaluation des acquis des élèves**, certificative ou en cours de formation, existe depuis toujours. Depuis plus de trente ans, la DEPP a la charge d'autres évaluations, plus standardisées. C'est le dispositif de ces évaluations qu'a présenté Jean-Claude Emin. En premier lieu, des évaluations « bilan » interviennent à des moments clés du cursus scolaire. Elles permettent de piloter le système éducatif, et de constater l'évolution des niveaux. En second lieu, des évaluations diagnostiques permettent de repérer au niveau de chaque élève les freins à la poursuite de son apprentissage, et de mettre en place des mesures de remédiation si nécessaire. Les plus connues sont les protocoles d'évaluation à l'entrée en CE2 et en sixième, qui existent depuis 1989. Une banque d'outils d'aide à l'évaluation est également à la disposition des enseignants. Les résultats de ces évaluations, comme ceux des évaluations internationales, sont présentés sur des échelles où apparaissent à la fois les résultats de chaque élève en termes de score et la difficulté des items, ce qui permet de mettre en correspondance des groupes d'élèves et leur niveau de compétence.

L'enquête internationale Pisa (Programme International pour le Suivi des Acquis des Élèves) complète le dispositif. Menée tous les trois ans depuis l'année 2000, elle concernait une soixantaine de pays en 2006. C'est la première enquête internationale qui ne s'intéresse pas à un niveau scolaire, mais à une génération. L'interprétation d'une enquête internationale s'avère complexe, car elle doit composer avec des différences culturelles, historiques et sociales. En outre, l'enquête n'évalue pas seulement le système éducatif, mais également des compétences qui ne sont pas enseignées par l'école et ont été acquises ailleurs.

Ce dispositif d'évaluation doit tenir compte l'instauration par la loi de 2005 du socle de compétences et de connaissances. Les objectifs du socle sont définis par compétences, plus que par contenu. Les évaluations diagnostiques vont évoluer vers des évaluations analytiques ayant pour objectif d'aider les enseignants à repérer les élèves qui auront des problèmes à atteindre le niveau d'exigence requis, afin de mettre en place des aides et les projets personnalisés de réussite éducative prévus par la loi. Ces évaluations seront faites en début de CE1 et de CM2 sous forme de protocoles nationaux dès la rentrée 2007. Par ailleurs, les attestations de maîtrise des compétences du socle par chacun des élèves pourraient reposer sur une évaluation par les enseignants, qui valideraient les compétences à partir de critères nationaux. Les attestations seraient consignées dans un livret individuel informatisé. Le dépouillement de ce livret permettra de construire des indicateurs de résultat pour le pilotage, aux niveaux des écoles, des collèges, des départements, des académies, et au plan national.

Pour conclure, Jean-Claude Emin a souligné que c'est le dispositif d'évaluation, c'est à dire l'ensemble des évaluations internationales et nationales et leur confrontation, qui permet le pilotage d'un système éducatif.

Les participants ont estimé qu'un travail profond est nécessaire pour évoluer et faire passer ces méthodes d'évaluation dans les compétences professionnelles des enseignants. Ils se sont interrogés sur la définition des compétences à évaluer : elle est du ressort des pédagogues, qui construisent des items dont les statisticiens vérifient ensuite le bon fonctionnement. Enfin, certains considèrent que dans le cadre de la Lof, il faudra définir des critères nationaux pour apprécier les acquis des élèves, et certainement modifier profondément les indicateurs actuels.

La réunion s'est achevée sur l'adoption par la formation du **projet d'avis** qui sera soumis à l'Assemblée plénière.